

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-028-12741/22/BM

**■ Présentation du bilan annuel d'activité pour l'année 2021 du Crématorium Saint-Pierre de Marseille
35361**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Crématorium Saint-Pierre a été construit en 1909. Il est le plus vieux Crématorium de France, après celui du Père Lachaise à Paris (réalisé à la fin du 19ème Siècle). Il était à l'origine un temple maçonnique.

Le bâtiment a été donné par les loges, à la Ville de Marseille, puis en 2000, cet établissement est devenu communautaire, lors de la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le Crématorium est situé dans le cimetière Saint-Pierre, sur une parcelle (correspondant à l'emprise du Crématorium) transférée à la Métropole.

Il a fait l'objet en 2006 d'une extension, et est aujourd'hui doté de 4 fours de crémation et de 2 salles de cérémonies.

La compétence « crématorium » est un Service Public Industriel et Commercial » (SPIC). Il existe plusieurs modes de gestion (Régie, DSP, SEM). En 2002, la Communauté Urbaine a fait le choix de créer une Régie à seule Autonomie Financière. Le Conseil d'Exploitation a pour objet de donner un avis sur les décisions stratégiques concernant le Crématorium.

Les statuts d'une Régie dotée de la seule autonomie financière sont définis par les Articles R2221-1 à R2221-17 du CGCT pour les généralités et les articles R2221-63 à R2221-94 du CGCT plus précisément pour les Régies à seule autonomie financière.

L'article 2221-3 du CGCT précise que : « La Régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un Conseil d'Exploitation et son président ainsi qu'un directeur » (il convient de remplacer Maire et Conseil Municipal par Présidente et Conseil Métropolitain).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Les principaux indicateurs portant sur le service du crématorium Saint-Pierre courant du 1er janvier au 31 décembre 2021, réalisés sur la base du rapport d'activité, se matérialisent de la façon suivante :

➤ Les recettes et dépenses d'investissement

Investissement - en k€	2020	Total "voté" 2021	2021	Var.	%Var.	Taux d'exécution
Recettes d'investissement						
Recettes réelles (a)	0	0	0	0	n/a	n/a
Recettes d'ordre (b)	539	3 742	538	-1	0%	14%
Total recettes d'investissement = (a) + (b)	539	3 742	538	-1	0%	14%
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	1 445	0	0	n/a	0%
Total des recettes d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	539	5 187	538	-1	0%	10%
Dépenses d'investissement						
Dépenses réelles (a)	630	855	715	85	13%	84%
Dépenses d'ordre (b)	37	37	37	0	-1%	99%
Total Dépenses d'investissement = (a) + (b)	667	892	751	85	13%	84%
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des dépenses d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	667	892	751	85	13%	84%

Les recettes d'investissement restent stables entre 2020 et 2021 et disposent d'un taux d'exécution de 10%, correspondant à un total de titres émis de 538 k€.

Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 84%. Le total de mandat émis sur l'exercice 2021 est de 751 k€.

A noter que les recettes réelles d'investissement sont nulles en 2021 et les dépenses réelles s'élèvent à 715 k€, en hausse de +13% (+85 k€).

➤ Les recettes et dépenses de fonctionnement

Fonctionnement - en k€	2020	Total "voté" 2021	2021	Var.	%Var.	Taux d'exécution
Recettes de fonctionnement						
Recettes réelles (a)	2 149	1 951	2 055	-94	-4%	105%
Recettes d'ordre (b)	36	36	36	0	0%	100%
Total recettes de fonctionnement = (a) + (b)	2 185	1 987	2 091	-94	-4%	105%
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	3 628	0	0	n/a	0%
Total des recettes de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	2 185	5 615	2 091	-94	-4%	37%
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses réelles (a)	1 042	1 874	1 111	69	7%	59%
Dépenses d'ordre (b)	537	3 741	537	0	0%	14%
Total Dépenses de fonctionnement = (a) + (b)	1 579	5 615	1 648	69	4%	29%
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des dépenses de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	1 579	5 615	1 648	69	4%	29%

Compte tenu d'un résultat bénéficiaire reporté de 3 628 k€, le taux d'exécution en recettes atteint 37% en 2021. Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 29%.

Ce qui correspond respectivement à un total de titres et de mandats cumulés de 2 091 k€ et de 1 648 k€ en 2021.

Les recettes de fonctionnement atteignent sur l'exercice à 2 055 k€, en baisse de -94 k€ (-4%) alors que les dépenses réelles sont en augmentation de +69 k€, soit +4%.

➤ Les principaux indicateurs financiers

La situation financière du Crématorium de Saint-Pierre reste bonne en 2021 :

- L'Épargne Brute d'Exploitation (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 944 k€ en 2021 contre 1 107 k€ en 2020, soit une baisse de -163 k€ (-15%). Cette diminution est à mettre en lien avec la baisse des recettes de gestion courante de -131 k€ (-6%) cumulée à la hausse des dépenses de gestion courante de +69 k€ (+7%). Aucun emprunt ayant été souscrit, l'épargne nette est égale à l'épargne brute ;
- Le Fonds de Roulement (FR) est en hausse de +478 k€ (+10%) en 2021, atteignant la somme de 5 073 k€ contre 4 595 k€ en 2020.

➤ Les résultats de clôture

Résultat cumulé - en k€	Résultat cumulé 2020	Résultat 2021	Résultat cumulé 2021
Investissement	1 445	-213	1 232
Fonctionnement	3 628	443	4 070
Total	5 073	229	5 302

Le crématorium de Saint-Pierre a été excédentaire en 2021 de +229 k€ générant un résultat cumulé au 31 décembre 2021 de +5 302 k€ dont 4 070 k€ d'excédent de fonctionnement et 1 232 k€ d'excédent d'investissement. Cette hausse permettra la réalisation des travaux de réfection du bâtiment ancien.

En définitive, le Crématorium de Saint-Pierre a connu une baisse de son activité de -1% sur l'exercice 2021 du fait d'un nombre de crémations anormalement élevé en 2020 en lien avec la pandémie de COVID-19 : 4 336 crémations en 2021 contre 4 547 crémations en 2020, dont 401 crémations de pièces anatomiques auxquelles il faut ajouter 72 crémations de restes humains exhumés.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 novembre 2022 ;
- L'avis du Conseil d'Exploitation du 13 septembre 2022 ;

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- **Que le bilan annuel pour l'année 2021 du Crématorium Saint-Pierre de Marseille a été remis**

Délibère

Article unique :

Est pris acte du bilan annuel d'activité pour l'année 2021, ci annexé, remis par le Crématorium Saint-Pierre de Marseille

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA